

PASSERELLE 18 MOIS PRÉPARATOIRE AU DIPLOME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Formation post DUT Carrières Sociales option Assistance Sociale préparant au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (D.E.A.S.S.). Dans le cadre de la collaboration entre son Ecole de Service Social et son Département Carrières Sociales, l'IUT de Paris propose un dispositif de formation à destination des étudiants n'ayant pas suivi les enseignements du DUT Carrières sociales option Assistance Sociale à l'IUT de Paris ou les ayant suivis en formation continue. Le Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social permet d'exercer la profession d'assistant de service social.

DIPLOME VISE

Type de diplôme : diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social
Le Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social est délivré par le Ministère des Solidarités et de la Santé (arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations en travail social du niveau II et décret du 28 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social).

Niveau de diplôme : Bac + 3 - niveau 6

Fiche RNCP n° : 34824 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34824/>

PUBLIC VISE - PREREQUIS – ADMISSIBILITE - ADMISSION

Public : salariés en CDI / CDD, intérimaires, demandeurs d'emploi, adultes en reprise d'études.

Prérequis :

- Etre titulaire du DUT Carrières Sociales option Assistance Sociale ;
- Justifier d'au moins 2 années d'expérience professionnelle dans le secteur social, médico-social et socio-culturel.

Admissibilité : avoir effectué un stage de confirmation du choix professionnel de 8 semaines auprès d'un assistant de service social et avoir été sélectionné par l'Ecole de Service Social.

Admission : les candidats passent une épreuve de sélection qui s'appuie sur un entretien individuel.

En l'absence du diplôme requis, l'accès à cette formation est aussi possible par la validation des études, des expériences professionnelles ou acquis personnels (VAP 85). Dossier à télécharger sous ce lien, rubrique « La VAP 85 à l'IUT de Paris, quelle procédure ? » : <https://www.iut.parisdescartes.fr/la-ftlv/> à compléter et à transmettre accompagné des pièces justificatives via l'application de candidature en ligne E-candidat.

OBJECTIFS

Permettre aux stagiaires titulaires d'un DUT Carrières sociales option Assistance Sociale de suivre une formation de dix-huit mois visant à les préparer au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS) en vue d'exercer la profession d'assistant de service social.

COMPETENCES VISEES

Le diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social atteste des compétences suivantes :

- Intervention professionnelle en travail social
- Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social
- Communication professionnelle en travail social
- Dynamiques inter-institutionnelles, partenariats et réseaux

CONTENU DE LA FORMATION

Plaquette et calendrier de la formation :

<https://www.iut.parisdescartes.fr/metiers-du-social-socioculturel/ecole-de-service-social-deass/>

Programme :

Sur la première période de formation proposée par la "Passerelle D.E.A.S.S." (novembre à juin N+1), les stagiaires sont formés à la méthodologie d'intervention sociale d'intérêt collectif, au diagnostic social territorial, à la communication professionnelle en travail social et au travail partenarial.

Sur la deuxième période de formation proposée par la "Passerelle D.E.A.S.S." (septembre à mai N+2), les stagiaires sont formés à la méthodologie d'accompagnement social individuel, à la méthodologie de recherche, à l'étude de situation et aux politiques sociales.

ÉQUIPE, METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Responsable du cycle : Séverine LHEZ, Directrice de l'Ecole de Service Social

Equipe pédagogique : enseignants chercheurs, enseignants et professionnels qualifiés ayant une activité en lien avec les contenus de la formation.

Mise en place d'un conseil de perfectionnement qui permet d'opérer un bilan de la formation et de prendre en compte les avis des apprenants, les résultats de l'enquête de fin de formation, les évolutions des métiers concernés recensées par les entreprises représentées.

Méthodes : cours, travaux dirigés et travaux pratiques, visites sur site...

L'Ecole de Service Social tient à préserver la caractéristique fondamentale de l'enseignement des Instituts Universitaires de Technologie et des centres de formation en travail social : associer les ressources de l'Université à celles du milieu professionnel. Les stages ont pour objet l'apprentissage des méthodologies d'intervention sociale d'aide à la personne et d'intérêt collectif. Ils donnent lieu à de nombreuses rencontres avec les institutions qui accueillent les stagiaires sur sites qualifiants et à des visites de stage systématiques.

Les stages donnent lieu à l'élaboration d'interventions sociales individuelles et collectives.

Les conditions d'enseignement (petits groupes, procédures d'accompagnement, etc), permettent un encadrement personnalisé.

La pédagogie fait une large place à l'initiative du stagiaire et à son travail personnel, pour mettre en œuvre les connaissances et les compétences acquises.

L'assiduité que ce soit en cours ou en stage, est obligatoire ; elle fait l'objet de listes d'émargements par demi journées.

Moyens pédagogiques adaptés : logiciels professionnels, salles informatiques (1 poste par stagiaire), bibliothèque universitaire avec salle multimédia, centre d'étude des langues, supports de cours.

Les stagiaires bénéficient d'un environnement numérique de travail leur permettant de recevoir et consulter des cours, consignes, informations pédagogiques et administratives ainsi que de déposer des documents et partager leur expérience.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Organisation du contrôle des connaissances et Validation du diplôme : il convient de se reporter à :

- le décret du 28 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations en travail social du niveau II.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'assistant de service social exerce dans tous les secteurs d'activité (fonction publique d'Etat, territoriale, hospitalière, secteur associatif et des entreprises) pour lesquels il assume les fonctions suivantes :

- accueil et écoute des personnes
- évaluation, conseil et orientation
- accompagnement social individuel
- accompagnement social collectif
- conseil au développement des politiques sociales et territoriales

VALIDATION DES ACQUIS

Validation des Acquis de l'Expérience : cela permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Une année d'expérience minimum en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire. Ainsi, la VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Afin de garantir l'effectivité du droit individuel à la VAE, la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale/ Ex-DGAS) a décidé de confier la gestion de la VAE sanitaire et sociale à un opérateur externe :

<https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/deass-telechargements>

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le Ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-de-la-sante/article/la-validation-des-acquis-de-l-experience>

MODALITES DE CANDIDATURE

Candidature en ligne : <https://ecandidat.app.u-paris.fr/sh1/>

Session de candidature : 09/03/2021 au 02/07/2021

ORGANISATION DE LA FORMATION

Déroulement de la formation : à temps plein et en continu

Dates de la formation : 22/11/2021 au 31/05/2023

Enseignement théorique : 23 semaines soit 840 heures

Stage obligatoire : 44 semaines soit 1 505 heures (35 h hebdomadaires)

Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 00 (sous réserve de modification)

Nombre de stagiaires par groupe : en moyenne 25 personnes (groupe mixte formation initiale et formation continue).

Les formations sont délivrées en présentiel. Toutefois l'IUT de Paris – Rives de Seine pourra être amené à assurer ses activités pédagogiques en mode distanciel si la situation sanitaire l'exige et conformément aux directives ministérielles.

COÛT ET DROITS D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE

Coût du cycle d'enseignement théorique : 6 000,00 € nets.

(tarif sous réserve d'approbation par les instances d'Université de Paris - l'Université de Paris est un établissement public non assujetti à la TVA).

Droits d'inscription universitaire : obligatoires ; ils sont fixés chaque année par arrêté du MESRI.

CVEC : pour plus d'informations : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Salariés : la prise en charge du coût de la formation peut être assurée dans le cadre des dispositifs de Formation Professionnelle en vigueur. Il appartient aux candidats d'effectuer les démarches nécessaires auprès des organismes dont ils dépendent : DRH, OPCO...

Demands d'emploi : sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) ou obtenir une Autorisation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF). Les démarches doivent être faites auprès du conseiller Pôle Emploi.

INFORMATIONS PEDAGOGIQUES

ECOLE DE SERVICE SOCIAL

☎ 01 76 53 48 16

✉ sarah.zerbib@u-paris.fr

MONTAGE DU DOSSIER DE FINANCEMENT, DEVIS, CALENDRIER

SERVICE FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE (SFCA)

☎ 01 76 53 49 82

✉ isabelle.grova@u-paris.fr

LIEU DE LA FORMATION

IUT de Paris – Rives de Seine


143, avenue de Versailles - 75016 PARIS


☎ 01 76 53 47 00


<https://www.iut.parisdescartes.fr/>

ACCES A L'IUT

 Exelmans, Mirabeau, Église d'Auteuil, Chardon Lagache

 22, 62, 72, PC1

 Pont du Garigliano

 Pont du Garigliano